

13

20
24

JOURNÉES TECHNIQUES RÉGIONALES

Centre - Val de Loire

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

*Les travaux prévus sur l'**Ethelin à Chatillon-sur-Loire** visent à restaurer la continuité écologique sur un linéaire de plus de 2 km, en excluant certains ouvrages comme le passage sous le canal de Briare, que nous avons pu appréhender au lancement des journées techniques 2024. Ces aménagements se concentreront sur la diversification des écoulements et des habitats, afin d'enrichir la biodiversité aquatique et terrestre sur ce petit affluent de la Loire, en rive gauche.*

Antoine Verseil, responsable technique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loiret, a présenté sur cette matinée, l'intérêt de travailler sur l'Ethelin, ainsi que les difficultés rencontrées pour un chantier, en milieu urbain. Différentes phases sont prévues sur le linéaire. En premier, l'objectif d'effacement progressif et ciblé des seuils est une priorité pour rétablir le flux naturel de l'eau. Puis, l'apport et l'installation des matériaux qui nécessitera l'utilisation de camions et de big-bags pour les déposer directement dans le lit du cours d'eau, permettra de faciliter la création d'habitats diversifiés. Enfin, il conviendra d'aménager des banquettes et radiers, depuis la berge ou directement dans le lit du cours d'eau, en fonction de l'accessibilité, pour finaliser ce projet et apporter une dynamique plus naturelle. L'évaluation des incidences environnementales a révélé que les travaux n'interféreront pas avec des habitats protégés. L'attention sera portée sur l'espèce repère sur le secteur ; la truite, ainsi que sur l'agrion de mercure. Des mesures d'évitement et de réduction des impacts ont également été évoquées. La préservation de la faune et flore locale est une priorité pour la Fédération. Une attention particulière sera portée pendant la durée des travaux pour à la fois retrouver l'état écologique de l'Ethelin sans perturber les espèces présentes et en respectant les cycles naturels, en évitant par exemple, les périodes de reproduction.

Pour conclure, la présence de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à cette 13e édition des JTR, a facilité les discussions quant à la finalisation du financement, dans une période compliquée.



Voies Navigables de France (VNF) joue un rôle crucial dans la gestion hydraulique des voies d'eau en France, et plus précisément dans le Loiret, à travers le canal de Briare, le plus ancien du pays. VNF s'engage au travers de son infrastructure fiable, à promouvoir la transition écologique par le développement du fret fluvial.

La gestion de l'eau est assez complexe, puisque VNF doit adapter ses stratégies aux différentes situations hydrauliques. En période normale, la rénovation des ouvrages en concertation avec les acteurs locaux est essentielle. En période d'étiage, la réduction des prélèvements et l'optimisation de la ressource deviennent une priorité pour maintenir l'infrastructure et la vie aquatique. En période de Crue, la surveillance des ouvrages est renforcée et le remplissage des réservoirs peut se réaliser. Globalement, l'ensemble des actions est réalisé en étroite partenariat, avec la Fédération départementale, qui gère pour la pêche de loisir, une multitude de sites, propriétés de VNF. De nombreux enjeux environnementaux sont également gérés par VNF, comme la gestion de sites Natura 2000, la rationalisation des prélèvements d'eau, la modernisation des infrastructures, ainsi que l'automatisation des écluses ou encore la restauration de canaux. VNF évolue, se modernise et maintient fortement son ancrage territorial.



Tuilerie, parcours passion et réservoir du canal de Briare !

Ce plan d'eau d'une superficie de 78 ha, classé Natura 2000, est riche en gros brochets. A tel point, qu'une étude a été menée sur l'évolution de l'espèce entre 2017 et 2020. Ce suivi rigoureux des captures apporte des informations sur la fréquence de capture, recapture et le taux de croissance des brochets. Les résultats montrent que ce mode de gestion est efficace pour maintenir des parcours à forte densité de carnassiers et de poissons trophées, sans recourir à des empoisonnements de soutien.

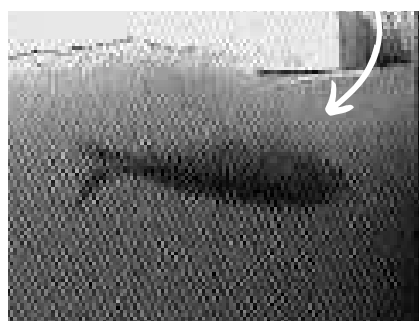
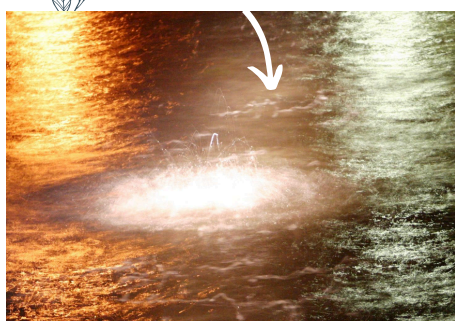
L'étude complète est à retrouver sur : <https://federationpeche45.fr/wp-content/uploads/2021/10/Etude-Tuilerie-complete.pdf>



Bull d'alose

Une alose devant la vitre de la station de comptage de Vichy.

ZOOM SUR L'ALOSE



Bruno BORDEAU, Président de l'association Loire-Grands-Migrateurs, a évoqué le suivi de la reproduction des aloses, en Loire moyenne, réalisé grâce au comptage des bulls, bruits caractéristiques des actes de reproduction nocturne des aloses. Depuis son classement UICN « en danger critique » d'extinction, l'association a repéré 4 frayères actives, dont 2 avec activité régulière, Muides sur Loire (41) et Ousson sur Loire (45). Avec une Loire en crue, les participants n'ont pas pu observer la zone de reproduction, mais ont appréhendé le suivi mené sur la principale frayère en Loire Moyenne. Ces observations sont intéressantes car elles confirment la possibilité de reproduction des aloses sur cette partie de l'axe. Cependant, le niveau reste nettement inférieur à celui observé sur la Vienne en aval de Châtellerault. Plus globalement, ces suivis mettent en évidence que le déclin des aloses aux stations de vidéocomptage est bien le reflet du déclin de la population et pas forcément celui d'un repli de la population plus en aval.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA CHEUILLE

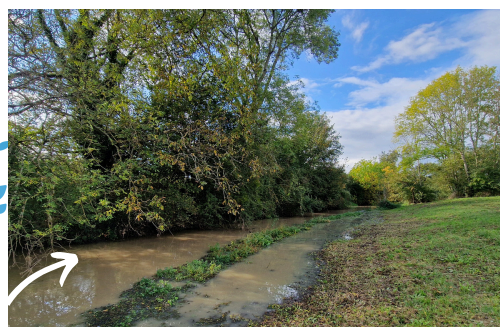
Sur la Cheuille, à Bonny-sur-Loire, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loiret, a restauré près de 3 km ! Entre retour de la continuité piscicole et restauration du lit de la rivière, les travaux menés, permettent de retrouver un cours d'eau plus naturel et d'augmenter la biodiversité locale, tout en préservant le loisir pêche.



La Cheuille pendant les travaux



La Cheuille après les travaux



Comme rappelé par Antoine VERSEIL, dès 2020, la Fédération s'est intéressée à la Cheuille. Son objectif, restaurer ce cours d'eau, avec pas moins de 8 obstacles à effacer de la confluence avec la Loire vers l'amont. Le diagnostic et la pêche électrique d'inventaire réalisé avant le début des travaux ont montré des habitats uniformes, un envasement important et un peuplement piscicole très altéré. Plus globalement, la Fédération a noté que la biodiversité était peu développée sur ce secteur. Suite au financement de 400 000 euros, obtenu, via le plan de relance, piloté par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et la validation des dossiers réglementaires, les travaux ont pu débuter. Malgré les difficultés liées aux aléas climatiques, le chantier a été réalisé en 6 mois avec en priorité le démantèlement des ouvrages. Un gros travail a été effectué sur la végétation avec la suppression de l'érable négundo, espèce envahissante. Par un travail en déblai-remblai, les berges abruptes ont laissé place à des berges en pente douce et la Fédération a rétréci la largeur de la rivière, de moitié, avant de fixer le bord des banquettes avec un mélange pierreux. Retrouver des sections plus courantes, plus lentes, d'autres plus profondes, permettent de maintenir le niveau de l'eau et de limiter son réchauffement. Depuis les travaux, la Cheuille ne subit plus d'assec malgré les sécheresses comme celle de 2023. Cette diversité d'écoulement permet aujourd'hui, d'accueillir des cortèges d'espèces de tout horizon. Le retour de la continuité écologique depuis la Loire et la renaturation du cours d'eau permettent d'améliorer considérablement la qualité du cours d'eau et retrouver le bon état écologique. Au-delà du travail mené sur la Cheuille, le partenariat de la Fédération avec le territoire giennois s'explique par un historique de connaissances approfondies, incluant des pré-diagnostic de bassins, des inventaires piscicoles, des suivis thermiques et des études génétiques. Le territoire présente un patrimoine naturel unique nécessitant une attention particulière de la Fédération pour le préserver et le valoriser.



Association des Fédérations Centre - Val-de-Loire

Share your videos with friends, family, and the world



Plusieurs vidéos sont disponibles pour expliquer l'état initial du projet, et présenter le cours d'eau, après les travaux. Pour les découvrir, abonnez-vous à la page YouTube de l'association régionale !



LISTE ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Définition :

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite (intentionnellement ou non) en dehors de son aire de répartition naturelle, naturalisée, générant une menace dans les milieux naturels ou semi-naturels où elle prolifère (Genovesi & Shine, 2003).

Lorsqu'une espèce est introduite intentionnellement ou non, sur un territoire en dehors de son aire de répartition naturelle, elle est dite exotique (Pyšek et al., 2009). La définition inclut toutes les parties, graines, œufs ou propagules d'espèces de ce type qui pourraient survivre et se reproduire (Genovesi & Shine, 2003).



Lors de ces journées techniques, plusieurs sujets ont été abordés en salle, comme la bancarisation des données avec l'outil WEBPDPG développé par Nanogis, ainsi qu'une présentation du projet de création d'une liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes, par le conservatoire des espaces naturels de la région Centre-Val de Loire.

Sur cette question, et suite à la dernière réunion du groupe de travail faune invasive, Colleen BADE-VRAIE est venue présenter les référentiels choisis, les clés de classification des espèces, présenter plus clairement la méthode ISEIA, et apporter quelques exemples d'applications de la méthode. En région Centre-Val de Loire, en appliquant cette méthode, 58 espèces sont concernées.

De nombreux critères et sous catégories qui permettent de classer les espèces sont utilisés : niveau de présence, de propagation, type d'habitat, et son impact environnemental. Les premiers résultats font apparaître le silure glane, comme espèce à surveiller, le black-bass, comme espèce invasive secondaire, au même titre que le poisson-chat ou le pseudorasbora, ainsi que le carassin argenté, en liste d'observation. Les échanges ont parfois été tendus, entre incompréhension autour des objectifs et craintes pour certaines espèces piscicoles de dériver rapidement sur une réglementation plus stricte, notamment sur l'aspe, le black-bass ou encore le silure. Ce travail mérite d'être approfondi et devra être abondé par des structures compétentes en la matière, comme les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et l'Office Français de la Biodiversité. Depuis la réunion, outre la remontée sur quelques espèces en particulier et des demandes de déclassement, les fédérations travaillent pour rassembler la bibliographie permettant d'obtenir des avis robustes, et non simplement scientifiques.